

# PARACHA KI TAVO - פִּי תְבוּאָה

*Chaque personne doit faire rentrer Chabat avec les horaires de la communauté qu'il fréquente*

JERUSALEM Entrée: 18h28 • Sortie: 19h45 PARIS-IDF: 20h23 • 21h29 Tel-Aviv 18h50 • 19h47  
Marseille 20h02 • 21h04 Miami 19h26 • 20h18 Palerme 19h24 • 20h22

## Résumé des points principaux de notre Paracha:

Mochè transmet au peuple d'Israël le commandement des Bikourim (prémices) : lorsque tu arriveras (« Ki Tavo ») dans la terre que D.ieu te donne comme héritage éternel, il faudra apporter au Temple les fruits ayant bourgeonné en premiers et y exprimer sa gratitude envers D.ieu pour tout ce qu'Il a donné. Les espèces concernées sont celles par lesquelles la Torah fait la louange de la Terre d'Israël (le blé, l'orge, le raisin, la figue, la grenade, l'olive et la datte).

La Paracha se poursuit avec les dîmes qui doivent être données aux Lévites et aux pauvres. Elle décrit aussi les bénédictions et les malédictions qui devront être proclamées, lors de l'entrée en Israël, face aux monts Guérizim et Eval comme mentionné dans la paracha de Rééh.

Mochè rappelle le lien réciproque d'élection qui unit D.ieu au peuple juif : D.ieu a élu le peuple juif et le peuple juif a choisi D.ieu.

La dernière partie de la paracha est désignée par les commentateurs comme celle des "To'hakhot", c'est-à-dire des réprimandes adressées par Mochè au peuple juif : après avoir décrit les bénédictions qui sont promises à ceux qui accomplissent la volonté de D.ieu, il donne une liste longue et difficile des événements négatifs qui sanctionneront le peuple s'il abandonne les commandements divins. Mochè termine en insistant sur les quarante années qui se sont écoulées depuis la sortie d'Égypte et qui ont permis au peuple d'atteindre un niveau de maturité spirituelle : « Un cœur pour connaître, des yeux pour voir, et des oreilles pour entendre ».

**« Et maintenant, voici, j'ai apporté la primeur du fruit de la terre que tu m'as donnée, Hachem ! (...), tu te prosterneras devant Hachem, ton Eloqim. »**

(Ki Tavo 26,10)

La mitsva d'apporter les bikourim au Temple, puisse-t-il être rapidement reconstruit, incarne dans sa nature le devoir de reconnaissance qui incombe à chaque juif. Il faut exprimer sa gratitude et ses remerciements au Créateur du monde, qui nous Nourrit et Assure notre subsistance avec bonté, abondance et miséricorde.

Le Meam Loez, Rabbi Yaacov Couli, dit (parachat Bo) : « L'un des fondements du Judaïsme est le devoir de reconnaissance pour les bontés que l'on reçoit, et il n'existe pas de plus grand défaut que l'ingratitude.(...) »

Le gaon Rabbi Yé'hezkel Abramsky z.t.l. dit dans un sermon dans une synagogue de Londres : « Que pensez-vous lorsque vous venez à la synagogue, et que pensait le roi David quand il allait à la synagogue ? Vous pensez certainement que vous rendez un grand service à D.ieu, mais David a dit (tehilim 5,8) : "Et moi, par Ton immense bonté, j'entre dans Ta maison". Il sentait que c'est un 'hessed particulier que le Saint béni soit-Il lui Permette de venir à la synagogue.

Je suis allé aujourd'hui visiter quelqu'un dans un hôpital. Il y avait là des centaines de gens alités dans l'impossibilité de bouger, de se lever et d'aller à la synagogue, pas même pour une seule prière de min'ha ! Ne faut-il pas être reconnaissant envers Hachem de pouvoir si facilement venir à la synagogue ? Il faut profiter de cette chance pendant tout le temps où c'est encore possible... » (Pneninei Rabbeinou Yé'hezkel).

Le gaon Rabbi Menahem Mendel Tshitsik z.t.l. a raconté que le Rav de Brisk avait l'habitude d'être très reconnaissant envers quiconque lui rendait service, particulièrement dans le domaine de la spiritualité. Dans sa communauté, lorsqu'un homme avait le mérite d'être appelé comme officiant (chalia'h tsibour) le chabat, le Rav lui en témoignait de la reconnaissance ! ('Les coutumes de Brisk')

Le 'Hazon Ich z.t.l. (qui n'aimait pas quitter sa ville de Bnei Brak, et qui était très pointilleux sur l'occupation de chaque minute de son temps) se rendit en taxi en compagnie de Rabbi David Finkel z.t.l. et d'un autre talmid 'hakham à Tel-Aviv pour la bar mitsva du fils de Rabbi Mendel Deutsch z.t.l. Le 'Hazon Ich s'y rendit par reconnaissance envers Rabbi Mendel, qui l'avait aidé à sa descente du bateau lors de son arrivée en Israël.

Un jour, Rabbi Mendel vint sans prévenir chez le 'Hazon Ich, et la rabbanit ne voulut pas déranger son époux, craignant troubler son étude. Le 'Hazon Ich dit : « Mais c'est Rabbi Mendel qui nous a aidé à descendre du bateau avec nos paquets ! » Et il fut laissé entrer...('Ma'assé Ich')

Un père allait avec son enfant à la synagogue 'Zoupnick' pour un cours de "Min'hat 'Hinoukh" tous les Chabats avant min'ha. Avant l'arrivée du gaon Rabbi Yitz'hak Ya'akov Weiss z.t.l., Av Beit Din de Jérusalem, l'enfant préparait pour lui un sidour et un shtender (pupitre).

Quand l'enfant devint bar mitsva, Rav Weiss était déjà très âgé et ne participait plus aux fêtes de bar mitsva, pourtant il voulut absolument s'y rendre. Il arriva parmi les premiers dans la salle, s'assit un moment et expliqua qu'il avait fait l'effort de venir par reconnaissance envers le bar mitsva pour le service qu'il lui avait rendu régulièrement tous les Chabats. ('Kol HaTorah')

Durant les dernières années de la Rabbanit, une des petites-filles du gaon Rabbi Chelomo Chimchon Karlin z.t.l. vint les aider dans la maison. Un vendredi où sa petite-fille était à la cuisine en train de préparer Chabat, Rabbi Chelomo quitta sa table d'étude et se rendit à la cuisine pour lui raconter des histoires.

- « Papy, je ne veux pas te déranger dans ton étude ! » lui dit sa petite-fille.

- « Tu viens faire la cuisine ici, je dois veiller à ce que ce soit intéressant pour toi... » lui répondit doucement son grand-père. ('Amoudei Chech')

(Source Adaptation "La voie à suivre " N°640, Rabbi David Hanania Pinto )

***« Lorsque nous ouvrons un livre pour étudier [la Torah] avec le désir ardent de nous rapprocher d'Hachem, nous libérons notre esprit de son attachement à la fausse beauté du monde matériel et commençons à percevoir la véritable grâce de chaque mitsva que nous accomplissons.***

***Cela transforme complètement nos vies. La sagesse pure de la Torah nous aide à trouver Hachem partout où nous allons dans le monde matériel. »***

(Rabbi Na'hman de Breslev - Likouté Mohoran I,1)

**« Hachem t'Ouvrira Son bon trésor, (...), et pour bénir tout activité de tes mains, ... »** (Ki Tavo 28,12)

Le Kéli Yakar commente : "Son bon trésor", c'est le trésor qu'Hachem remplit avec la crainte du Ciel qui est en toi. Car c'est cela qui constitue le trésor d'Hachem, comme il est dit : "La crainte du Ciel, voilà quel est son trésor "» (Isaïe 33,6). Rabbénou Bé'hayé (Chémot 19,5) l'explique en disant que tout roi constitue son trésor d'une chose qu'on ne trouve pas fréquemment (par exemple des pierres précieuses).

Or, la Guemara nous enseigne que 'tout est entre les mains d'Hachem, à l'exception de la crainte du Ciel' (Berah'ot 33b). C'est pourquoi Hachem récupère cette crainte du Ciel qui se manifeste chez un homme et en constitue Son trésor royal.

D'après cela, le Kéli Yakar explique également l'expression de notre verset : « Hachem ouvrira pour toi Son bon trésor (...) » : la Torah vient par cela nous apprendre que l'homme ne doit surtout pas penser que ce trésor est pour les besoins d'Hachem. Non, pas du tout ! Il est pour le bien de l'homme lui-même, et c'est pour les besoins de celui-ci qu'Hachem le conserve soigneusement dans Ses réserves royales. Ce qui signifie que lorsqu'un homme a besoin d'une abondance de bienfaits, d'une abondance de subsistance ou de tout autre chose, Hachem ouvre ce "trésor" et c'est de là-bas qu'Il puise les bienfaits et la bénédiction qu'Il déverse sur cet homme. Car cette même crainte du Ciel est la source de l'abondance de la subsistance et des autres besoins d'un homme. Et c'est le sens du verset : « Hachem t'ouvrira Son bon trésor (...) » : ce même "trésor" est soigneusement conservé à ton attention et pour l'heure où tu en auras besoin...

L'Admour de Ra'hmistrivka raconta qu'il se trouva une fois chez un juif simple, originaire de Russie. Au cours de la conversation, ce dernier mentionna que durant tout le temps où il habita la Russie, il demeura fidèle à la Torah et aux Mitsvot, lui et tous ses enfants, y compris sous le régime communiste.

« Je lui manifestai mon admiration », raconta l'Admour, « pour avoir surmonté des épreuves aussi amères sans s'être soumis au Yetser Hara ni au pouvoir inique. Ne comprenant pas même en quoi cela était digne d'éloges, ce juif me répondit en toute innocence : "De quel dévouement me parlez-vous ? Si Hachem interdit quelque chose, il est défendu de contredire sa volonté !" »  
(Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

***« Les sociétés de consommation sont construites sur la création et l'intensification de la jalousie/convoitise, c'est pourquoi elles conduisent les gens à avoir plus et à en profiter moins. »***

(Rav Jonathan Sacks - Essays on Ethics p. 108)

***« Ordonnera Hachem pour toi la bénédiction dans tes entrepôts... »***

(Ki Tavo 28,8)

La guémara Taanit (8b) dérive de ce verset que la bénédiction ne se trouve que dans ce qui est caché du regard.

En effet, ce qui est étalé sur la place publique est sujet à être endommagé par le mauvais œil (ayin ara).

Mais comment ce concept fonctionne-t-il ?

Le rav Eliyahou Dessler (cité dans le Sia'h 'Haïm I,237) explique que lorsque Hachem a décidé et décrété initialement qu'une personne avait le droit à quelque chose, Il trouvait qu'elle était méritante pour bénéficier d'un certain avantage personnel.

Cependant, si cette personne va s'en servir de façon ostentatoire, cela risque d'entraîner de la souffrance et de la jalousie chez d'autres (pourquoi elle a et pas moi!).

Hachem doit alors refaire les comptes. En effet, certes elle mérite d'avoir ce plaisir pour elle-même, mais il faut maintenant également considérer que cela va entraîner de la souffrance chez autrui par le fait de l'avoir publiquement exhibé.

Après le nouveau verdict : soit elle est encore méritante pour avoir ce bien, soit Hachem va considérer qu'elle ne mérite plus d'avoir ce profit à cause des conséquences que cela va avoir sur son environnement.

Ainsi, le ayin ara peut entraîner indirectement la perte de bénédictions, et il est judicieux de prendre en compte le conseil de nos Sages en profitant d'elles de manière plus privée, plus « cachée du regard ».

(Source adaptation Aux délices de la Torah)

***« (...) Car le Saint-Béni-Soit-Il désire 'prodiguer du bien'. Et Il nous demande uniquement de Lui en être reconnaissant et d'admettre que c'est Lui qui est le Maître du monde, qu'Il est bon et bienfaisant envers nous en permanence et que c'est à Lui que nous devons exprimer nos bénédictions et nos louanges. »***

(L'Alcheikh Hakadoch)

## ELOUL : le Honte

L'importance de reconnaître les bonnes choses et de se concentrer sur elles est une étape clé dans la préparation de Roch Hachana.

Le Rav Yossef Shlomo Kahaneman disait aux gens que les Séli'hot sont destinés à éveiller cette prise de conscience en nous. Lorsque nous disons "De Toi, Hachem, la tsédaka, et à nous la gêne/honte", nous disons que tout ce que nous avons dans cette vie est de la tsédaka, des faveurs d'Hachem, et que nous devrions être gênés de les demander à Hachem.

En prêtant attention à ce que nous disons, nous devrions réveiller cet embarras en nous, et en retour, nous motiver à nous repentir.

Nous devons comprendre que tout est un don de Sa part et essayer de nous améliorer avant Roch Hachana.

Le Rav Kahaneman raconte : "Lorsque je suis arrivé en terre d'Israël et que j'ai commencé à reconstruire la yéchiva de Ponevitch, il a fallu collecter des fonds. Frapper à toutes les portes était très difficile. J'étais gêné et j'espérais souvent que personne ne répondrait à la porte...

Pourquoi étais-je gêné? Car je savais que je demandais l'argent à quelqu'un d'autre ! Mais si j'avais déposé de l'argent chez eux plus tôt, et que je venais simplement le récupérer, je n'aurais pas ressenti la plus petite gêne qui soit ! Car c'est ainsi que nous nous sentons par rapport à ce que nous 'avons'. Nous le considérons comme acquis. Pourquoi devrais-je me alors repentir avant Roch Hachana ? J'ai déjà ma santé, mon travail, ma maison, ... Ai-je vraiment besoin de faveurs spéciales ... Cependant, lorsque nous réalisons que tout ce qu'Hachem nous donne est de la tsédaka, tout ce que nous lui demandons revient à demander l'aumône, car rien n'est acquis. Penser ainsi nous motivera certainement à nous repentir/amender".

(Source adaptation Aux délices de la Torah)

***« ce monde est merveilleux, mais c'est nous qui nous retirons de ce lieu de joie, comme l'enseignent nos Sages (Pirké Avot 4,28) : "La jalousie, le désir illicite et l'honneur excluent l'homme du monde".***

***Par nous-même, on se place dans une réalité où il est difficile d'être joyeux. »***

(Le Rav Eliyahou Dessler)

## Halah'a 'Time' : Questions/ Réponses

**Q : Celui qui a une somme d'argent pour la Tsédaka — vaut-il mieux la répartir entre plusieurs pauvres ou tout donner à un seul pauvre ?**

**R :** Une personne ne donnera pas toute sa Tsédaka à un seul pauvre, et la raison est que lorsqu'il donne à plusieurs pauvres, il maîtrise son mauvais penchant plusieurs fois.

Et aussi parce que si l'on donne à un seul pauvre, il se peut qu'il ne soit pas digne (ne rentre pas réellement dans la catégorie 'pauvre'). Par contre, si l'on donne à beaucoup de pauvres, il est impossible qu'il n'y en ait pas au moins un qui soit digne [Choulhan Aroukh 257, 9 - 'Anaf 'Ets Avot p. 218].

**Q : Les femmes sont-elles concernées par l'obligation de la Tsédaka ?**

**R :** Les femmes sont tenues par la mitsva de Tsédaka lorsqu'elles possèdent des biens personnels. C'est pourquoi les jeunes filles célibataires qui travaillent sont tenues de donner la Tsédaka en fonction de leurs revenus.

En revanche, une femme mariée a besoin de l'autorisation de son mari pour sortir de grosses sommes. C'est pourquoi on ne fera pas signer aux femmes d'ordres de prélèvement automatique sans l'autorisation de leur mari [Choulhan Aroukh 248, 4].

**Q : Celui qui fait entrer chez lui un ouvrier pauvre, accomplit-il par cela la mitsva de tsédaka ?**

**R :** Il est dit dans les Psaumes (48,2) « Heureux celui qui s'intéresse au pauvre », ce qui veut dire : heureux est celui qui consacre du temps à réfléchir à la façon de donner la tsédaka au pauvre de manière honorable.

Et nos Sages ont dit dans le Traité de Avot (1,5) : « Et que les pauvres soient les membres de ta maison », et le Rambam écrit dans son commentaire que lorsqu'il y a un travail à faire, on le fera par le biais de pauvres [Choulhan Aroukh, 251:6].

**Q : Une personne endettée a-t-elle le droit de distribuer son argent pour la tsédaka ?**

**R :** Celui qui doit de l'argent à d'autres ne multipliera pas les actes de tsédaka avant d'avoir d'abord remboursé ses dettes [Séfer 'Hassidim, 454].

(traduction Ouriel David ben Rabbi H'aïm, issu de « A'h Tov Vah'essed » halah'a yomit 5786)

**« Tant que le corps court après les désirs de ce monde, l'âme s'éteint et ne brille pas.**

**Si une personne ouvrait les yeux et orientait son cœur vers le service d'Hachem, l'âme brillerait et son influence et son effet sur le corps seraient manifestes. »**

(Rabbi Yaakov Abou'hatséra - Pitou'hé 'Hotam - Bé'houtkoti 26,10-13)

### **Sauvée par Eloul**

Au mois d'Eloul 5784(2024), à Londres, dans l'un des quartiers situés à proximité des communautés orthodoxes de la ville, habitait une vieille femme seule qui ne laissait en rien penser qu'elle était juive. Un jour d'Eloul, la "compagnie des secouristes juifs" de la ville fut contactée par les voisins de cette femme : « Nous savons à coup sûr que notre voisine est juive, et cela fait plusieurs jours que nous ne l'avons pas vue sortir de chez elle pour aller discuter avec les autres résidentes comme elle en a l'habitude. Aussi nous craignons beaucoup qu'il lui soit arrivé quelque chose... à l'intérieur de son appartement ! »

Immédiatement, plusieurs secouristes arrivèrent dans l'immeuble et frappèrent à la porte. N'entendant rien à l'intérieur, ils forcèrent la serrure et entrèrent dans la maison. Mais ils n'y trouvèrent rien de particulier, et la maison était vide de tout occupant. Lorsqu'ils s'apprêtèrent à partir, apparut alors sur le pas de la porte la vieille dame qui rentrait chez elle et qui découvrit stupéfaite sa porte forcée. Les secouristes tentèrent de lui expliquer toute l'histoire, que des voisins bienveillants s'étaient inquiétés pour elle, et qu'ils avaient donc fait appel à eux pour entrer chez elle...

« Pourquoi mes voisins ont-ils pensé qu'il m'était arrivé quelque chose ? » demanda la vieille femme.

- « Parce qu'ils ont dit que vous aviez l'habitude d'aller vous asseoir avec vos voisines dans la cour et parler avec elles ; Et que cela faisait plusieurs jours qu'ils ne vous voyaient pas prendre part à ces "réunions" ! » répondirent-ils.

- « Quoi ? », s'écria-t-elle étonnée. « Ne savez-vous donc pas, vous des secouristes juifs, que c'est le mois d'Eloul, et que c'est le moment de se repentir et de parler moins !? »

Puis elle leur expliqua combien il était important d'examiner ses actes en cette période, et leur raconta même qu'elle avait décidé enfin d'acheter une concession au cimetière juive pour elle-même qui n'était plus toute jeune. Elle leur fit part de sa visite aux bureaux de la 'Hévrà Kadicha, et leur montra même les documents reçus ainsi que son contrat d'acquisition, après quoi elle les rangea devant eux dans un tiroir du buffet.. Et puis les secouristes partirent, la porte fut réparée et tout rentra dans l'ordre.

Environ dix mois plus tard, au mois de Sivan 5785 (2025), les secouristes juifs furent à nouveau alertés par les voisins car la vieille dame n'avait pas fait d'apparition depuis plusieurs jours. Mais cette fois-ci, lorsqu'ils forcèrent la porte, ils découvrirent que son âme avait rejoint le Créateur. Les officiels venus constater le décès, ne lui connaissant aucun proche parent, commencèrent à l'inscrire pour un enterrement parmi les non-juifs, dans une tombe commune ('public graves'), conformément à la loi Anglaise en vigueur.

Néanmoins, une partie des secouristes présents faisant partie de ceux déjà venus lors de la première alerte, ils expliquèrent que la vieille dame avait déjà acheté une concession et en fournir la preuve sans difficulté, les certificats dans le tiroir du buffet...

La vieille dame qui prêtait tant d'importance au mois d'Eloul, fut enterrée conformément à la loi juive, elle repose parmi les siens dans l'alliance d'Israël.

(Source adaptation Au Puits de La Paracha Rabbi Elimelekh Biderman Chlita)

## **CHABAT CHALOM À VOUS AINSI QU'À TOUTE VOTRE FAMILLE, LÉCHANA TOVA TIKTÉVOU VÉTI'HTÉMOU ! לשנה טובה תכתבו ותחתמו !**

### **DÉDIÉ À LA GUÉRISON TOTALE DE :**

(**"C'est Chabat, on ne peut pas crier; la guérison est proche", שבת היא מלזעוק ורפואה קרובה לבא**)

Laurent Yossef ben Rah'el, Jonas Aaron ben Baya, Grabriel ben Solika, Gilles Yossef ben Arlette, Itsh'ak ben H'anina, L'enfant Aharon ben Esther, Yossef Itsh'ak ben Esther Sarah, Yona ben Simh'a, Victor Houani H'aïm ben Julie, Albert Bernard Avraham ben Julie Kamouna, Samy Azar ben Éma Laïla, Eric Tsion Israël ben Rah'el, Philippe Nissim ben Hanna Claudine, Yaniv Moché ben Evelyne Naïna H'ava, Lara Dalya Margot Méssaouda bat Gina Zara Diane, Josiane Léa bat Fortunée Messaouda, Sachia H'aya Rah'el bat Yael Berti, Baya bat Ra'hmona, Annie Rose bat Colette Fanny, Baya bat Ra'hmona, Laurence Dvorah bat Rina, Sarah Simh'a bat Séverine Léa, Narkis bat Dalya, Fleurette H'aya Simh'a bat Fortuné Méssaouda, Chantal Fortunée Mazal bat Allegrine Meikha, et tous les malades et blessés parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**

**Pour la libération des prisonniers, la protection du Âm Israël et la venue de Machia'h dans la miséricorde aujourd'hui et de nos jours : אמן !**

**Léavdil, dédié à l'élévation de l'âme de:** Agnès bat Zéltana (21 Elloul 5785), Perla bat Rika (26 Tichri), Rosa bat Messouka (11 Tevet 5786), David H'aï ben Rivka (12 Tevet 5786), Mimoun Edmond ben Yaakov véMarie (2 Chevat 5786), David ben Rahel (14 Chevat), Myriam bat Narguis (5 Adar 5786), Yaffa bat Dada (7 Eloul 5785), Yaakov ben Frih'a (5 Tichri 5785), Réfael Foar ben Toufh'a (26 Adar 5786), Ilda H'aya Bélara bat Gaston et Eliane (15 Iyar 5786), Yonathan Yaakov Haïm ben Dévorah (18 Iyar 5786), Adassa Adasse bat Yéochoua (24 Yiar 5786), Yéhouda ben Yossef (4 Sivane 5786), Talya Haya Ruth bat Sarah (8 Sivane 5786), Andrée Esther Tita bat H'aïm vé Emma (13 Sivane 5786), Yossef Léon ben Sultana (22 Sivane 5786), Yossef ben Rahamime (22 Sivane 5786), H'aya Léa bat Esther (2 Tamouz 5786), H'édva bat Agnès (13 Tamouz 5786), Rav Ron Miché ben Aviva (14 Tamouz 5786) et tous les disparus parmi le Âm Israël et les h'assidés oumot aÔlam : **אמן !**